

CDSP DU 27 SEPTEMBRE 2013

**PRESENTATION DES
"NOUVEAUX METIERS"**

Que ressort-il de cette Commission Dialogue Social Poste ? En premier lieu, il se dégage une impression de flou artistique...L'appellation de la fonction "Gestionnaire RH" pourrait devenir "Technicien de Paie". Mais où est donc passée la notion RH? Les Techniciens de paie pourront être sur un niveau II.1, II.2 ou II.3. Le pôle support et l'exploitation seront regroupés sous la coupe d'un responsable Production. Le pôle support est structuré en 6 spécialités : **Médical fonctionnaires, Inspection du Travail / OTT, URSSAF, Contentieux, Subrogation / créances, Contrôle des Rémunérations**. Une fonction de «Superviseur» est créée sur un niveau III.3. Il est à noter que le niveau III.1 ne correspondrait plus qu'à un nombre minime de poste. Pour SUD, la «pyramide» qui devrait permettre des évolutions de carrière progressives serait cassée au niveau du III.1. C'est l'ensemble des agents de classe II qui sera freiné dans son désir de progression vers la classe III ! Enfin, lors de cette CDSP, aucune fiche de poste précise n'a été présentée, ce qui sème le trouble dans les esprits sur les intentions réelles de la DO2P. D'autant plus que partout en France et en Navarre ont été lancés fin octobre-début novembre des groupes de travail "Nouveaux Métiers" ! **Comment se positionner sur un poste d'assistant en CSRH (ou superviseur) sans avoir une fiche de poste ?** Les collègues n'ont même pas encore digéré la polyactivité ! D'autre part, la dématérialisation va se poursuivre (automatisation des "Cerfa", congés bonifiés, l'outil de publipostage "hubmail" va être étendu). Pour SUD, il est évident que ces gains de temps sur des activités de plus en plus nombreuses vont accélérer le "non-remplacement" des départs dans un premier temps en attendant peut-être des mesures plus brutales...

EVOLUTION SELON LES GRADES A LA DO2P : LA GRANDE ARNAQUE !

	I.2/I.3	II.1	II.2	II.3	III.1	III.2	III.3	Gr. A	Gr. B	La proportion des agents qui n'ont toujours pas intégré le grade de base (II.2) est encore trop importante (7,4% de l'effectif total en 2013)
sept 2011	2,1	24,3	47,4	15,3	5,4	1,9	0,7	2,6	0,2	
août 2013	0,3	7,1	61,8	17,4	4,3	4,2	1,3	3,1	0,5	
évolution	-1,8	- 17,2	+ 14,4	+ 2,1	- 1,1	+ 2,3	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,3	
en %	-85,71	-70,78	+ 30,38	+ 13,73	- 20,37	+ 121,05	+ 85,71	+ 19,23	+ 150	

La proportion des agents de classe II a baissé en 2 ans (de 89,10% en 2011 on est passé à 86,6% en 2013) : Cela confirme qu'il y a de moins en moins de petites mains pour effectuer les saisies ! D'où l'explosion des portefeuilles ! De plus, on constate que les promotions en II.3 ont été quasiment gelées sur la même période. La colonne qui concerne les III.1 nous amène à poser clairement la question suivante : Y a-t-il une volonté de faire disparaître le niveau III.1 ? Enfin, la progression spectaculaire des classes III et IV par rapport à l'ensemble de l'effectif laisse pantois. Le gel de la masse salariale globale de notre Direction ne concernerait que la masse salariale des classes II ?



La DO2P communique le calendrier de mise en oeuvre du projet : Consultation du CHSCT le 9 décembre, consultation du Comité Technique le 20 décembre, pour une mise en oeuvre en 2014. On sait déjà que l'avis de ces 2 instances n'est que consultatif et que le projet sera appliqué à moins d'une mobilisation des personnels !

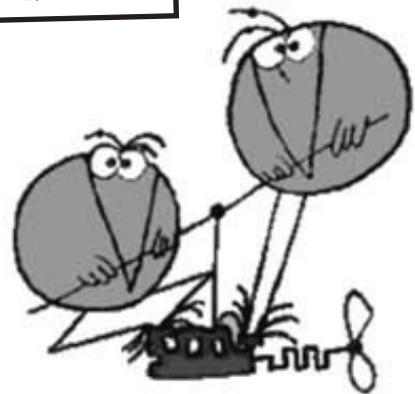
LA CHASSE AU RELIQUAT DE CONGES EST OUVERTE !

Des rumeurs insistantes circulent : La DO2P, vise la réduction de la «dette sociale» (nos reliquats de CA-RC). Elle souhaiterait imposer la fermeture d'office (lors de certains «ponts» de 2014) de tous les CSRH en prélevant d'office des jours de C.A. Pour SUD, il n'est pas question de se faire retirer d'office un C.A. ou des heures de R.C. sur ces jours ! Si La Poste tient tellement à fermer certains services, qu'elle le fasse ! Mais sans toucher à nos congés ! Des jugements ont été rendus, la Poste connaît bien les lois, mais n'hésite pas à enfreindre la réglementation quand ça l'arrange !

Petit rappel : Le Code du Travail prévoit l'interruption collective du travail dans les 3 cas de figures suivants : 1°) Causes accidentelles, intempéries ou cas de force majeure, 2°) inventaire, 3°) Période de chômage. (Article L3122-27)

JOURNEE CONVIVIALITE : LE GRAND N - IMPORTE QUOI !

Sur certains CSRH, la présence à une journée "convivialité" a été présentée aux agents comme une obligation : C'est un mensonge (ou une mauvaise interprétation ?) des dirigeants locaux ! Si les collègues refusent ces mascarades, ils en ont le droit. **SUD réaffirme ici qu'aucun C.A. ne peut être retiré d'office, aucune sanction disciplinaire ne peut être engagée en cas de boycott !** La DRH du siège (et la DO2P au niveau national) l'ont reconnu officiellement auprès de la Fédération SUD ! **POUR PLUS DE JUSTICE, SUD REVENDIQUE L'OCTROI DE CHEQUES CADEAUX POUR TOUS !** Contactez-nous en cas de problème...



LA POLYACTIVITE : UN CONSTAT MITIGE

Partout, la montée en charge de la polyactivité pose des problèmes : Par exemple, Il existe des petites équipes polyactives débutantes composées de 3 membres (2 ex-GA et 1 ex-Paye). Si l'agent ex-payé vient à s'absenter pour une longue période, alors la polyactivité est en rade ! De plus, le double effet «Fin de Mois» se fait sentir. A peine l'échéance Géode atteinte, le gestionnaire embraye sur SIGP. Quel temps restera-t-il au gestionnaire pour traiter les prestations sociales, les CET, les feuilles de présence, les Cerfa, les congés etc...?

Y EN A RAS LA BANETTE !

- Pour en finir avec les portefeuilles qui explosent, pour pouvoir travailler dans des conditions décentes : **SUD revendique le remplacement de tous les départs !**
- Pour en finir avec les «promotions-copinage» (comme au CSRH Terrils et Falaise), **SUD revendique la mise en place de jurys croisés (échanges entre CSRH) !**
- Pour compenser les frais médicaux liés au travail sur double-écran : **SUD revendique une indemnité !**
- Pour la reconnaissance de notre niveau de technicité : **SUD revendique le II.3 comme grade de base et le repyramidage !**
- Pour éviter le décalage entre le discours national et d'éventuelles dérives locales : **SUD revendique un déploiement des projets qui soient cadrés au niveau national !**

**TOUT LE MONDE FAIT LE MÊME CONSTAT !!!
SUD APPELLE TOUS LES SYNDICATS A UNE
ACTION NATIONALE RAPIDE !!!**